

Rentrée scolaire 2020
Informations du groupe scolaire Marcel Pagnol
École élémentaire
Mme BLANC

Chers parents,

L'équipe pédagogique et moi-même espérons que vous avez réussi à passer de bonnes vacances et que vous en avez profité pour vous reposer afin de mieux repartir pour cette nouvelle année qui s'annonce quelque peu compliquée au vu des dernières données sanitaires.

Dans le cadre de la rentrée des classes, il nous a été transmis un protocole sanitaire afin de protéger au mieux vos enfants au sein de l'école. Vous trouverez ci-dessous une synthèse de ce protocole.

Afin de respecter ces consignes, notamment sur la limitation des attroupements, nous sommes contraints d'aménager les horaires d'entrées et de sorties à l'école pour le 1^{er} jour de rentrée, **le mardi 1er septembre.**

Nous faisons appel à votre civisme afin que la rentrée de vos enfants se fasse dans les meilleures conditions possibles notamment pour les CP qui changent d'école. Nous vous demandons de bien respecter les horaires qui seront attribués aux différents niveaux, de ne pas vous présenter en avance au portail et de ne pas vous attarder une fois que vous avez laissé votre enfant. Ceci permettra d'éviter les rassemblements et de maintenir la distanciation sociale.

Dans cette optique, veuillez trouver ci-après l'organisation retenue pour le

mardi 1^{er} septembre uniquement:

8h20-8h30 : Entrée des CM1 et des CM2 sortie à 16h30

8h35-8h45 : Entrée des CP sortie à 16h20

8h50- 9h00 : Entrée des CE1 et CE2 sortie à 16h35

Seuls les parents des CP et des nouveaux élèves pourront rentrer dans l'enceinte de l'école, munis d'un masque et après s'être désinfecté les mains avec du gel hydroalcoolique.

Nous vous demandons de limiter le nombre de personnes accompagnantes à 2 maximum.

Synthèse du protocole sanitaire rentrée 2020 2021

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- o à l'arrivée dans l'établissement ;
- o avant chaque repas ;
- o après être allé aux toilettes ;
- o le soir avant de rentrer chez soi **si les enfants prennent le bus**, ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

Toutes ces règles seront rappelées à vos enfants à la rentrée et très régulièrement et appliquées.

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie dans les espaces communs de l'établissement, notamment les salles des professeurs.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels :

- ✎ pendant les cours à l'école maternelle,
- ✎ lorsqu'ils sont à une distance d'au moins un mètre des élèves en école élémentaire.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).

Les enseignants se chargeront de l'aération de leur classe avant chaque déplacement.

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants. **Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.** Les personnels ainsi que les collégiens et les lycéens portent un masque durant leurs déplacements.

De même, la limitation du brassage dans les transports scolaires n'est plus obligatoire.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes suivants :

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Les parents

Ils sont **informés clairement** (*liste non exhaustive à compléter*) :

- o des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;

Nous vous demandons de limiter l'accompagnement de votre enfant au portail à 1 seule personne. Vous déposerez votre enfant et repartirez immédiatement pour éviter les attroupements.

A la sortie, 2 grilles sont à votre disposition, seul 1 parent à la fois de cycle 2(CP, CE1 ou CE2) montera récupérer son enfant au grand portail. Les 3 classes de CE1 et CE2 sortiront les 1ères puis 1 seul parent de CP montera pour récupérer son enfant. Les CM1 et CM2 sortant par le petit portail, seront attendus en bas de la pente.

- o de leur rôle dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;

Des informations seront données en parallèle par les enseignants, pensez dès le 1^{er} jour à la boîte ou au paquet de mouchoirs individuels.

- o de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;

Merci de faire une vérification de la température comme demandé ci-dessus

- o des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;

Nous isolerons l'enfant présentant des symptômes, lui mettrons un masque et préviendrons le parent de l'enfant concerné.

- o de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne un enfant ou un autre élève ;

Le médecin scolaire sera alors informé de notre décision et prendra contact avec vous.

- o des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;

C'est le médecin scolaire qui vous appelle s'il y a la moindre suspicion.

- o des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves.

A partir du jeudi 3 septembre :

Entrée des élèves de 8h20 à 8h30, sortie 11h30.

Reprise de 13h20 à 13h30

Fin de classe sortie à 16h30 des CE1 et CE2 puis des CP (juste après) par le grand portail

Sortie à 16h30 des CM1 et CM2 par le petit portail.